



MINISTÈRE DES ARMÉES

**CONCOURS INTERNE ET EXTERNE POUR
L'ACCÈS AU CORPS DU PERSONNEL DE
SURVEILLANCE**

**ANNALES
Session 2020**



MINISTÈRE DES ARMÉES

1^{ère} ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ : QCM

Un questionnaire à choix multiples de 100 questions réparties en deux parties.

- La première partie (50 questions) portant sur des connaissances générales simples en rapport avec les événements qui font l'actualité nationale et internationale, le cadre institutionnel français et européen et les règles de comportement du citoyen.
- La deuxième partie (50 questions) portant sur le programme « prévention-sécurité ».

Durée : 2 heures ; coefficient 2

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE POUR L'ACCÈS AU CORPS DU PERSONNEL DE SURVEILLANCE

SESSION 2020

Épreuve d'admissibilité :

Un questionnaire à choix multiples de 100 questions réparties en deux parties.

La première partie (50 questions) portant sur des connaissances générales simples en rapport avec les événements qui font l'actualité nationale et internationale, le cadre institutionnel français et européen et les règles de comportement du citoyen.

La deuxième partie (50 questions) portant sur le programme « prévention-sécurité ».

(DURÉE : 2 HEURES ; COEFFICIENT 2)

Le candidat rédigera ses réponses sur 2 copies : 1 copie pour chacune des deux parties

1^{ère} partie

50 questions "Connaissances générales"

Les réponses doivent être impérativement reportées sur la grille de réponse au QCM.

Chaque question n'appelle qu'une seule réponse.

QUESTIONS À CHOIX MULTIPLES

50 questions portant sur des connaissances générales simples en rapport avec des événements qui font l'actualité nationale et internationale, le cadre institutionnel français et européen et les règles de comportement des citoyens.

1. L'Algérie est indépendante depuis :

- a/ 1945
- b/ 1954
- c/ 1985
- d/ 1962

2. Lequel de ces territoires n'est pas sous statut de département d'outre-mer ?

- a/ la Guyane
- b/ La Réunion
- c/ Mayotte
- d/ La Nouvelle-Calédonie

3. Qui est devenu maire de Paris en 1977 ?

- a/ Jacques Chirac
- b/ Bertrand Delanoë
- c/ Alain Juppé
- d/ Jean Tiberi

4.. Avant son arrestation à Londres le 11 avril 2019, Julian Assange, fondateur de WikiLeaks, était réfugié à l'ambassade :

- a/ de Bolivie
- b/ du Chili
- c/ d'Equateur
- d/ du Venezuela

5. A partir de quel service la DGSE a-t-elle créée en 1982 ?

- a/ La Direction de la Surveillance du Territoire
- b/ Les Renseignements Généraux
- c/ La Sécurité Militaire
- d/ Le Service de Documentation Extérieure et de Contre-Espionnage

6. Avant son élection à la présidence de l'Ukraine au printemps 2019, Volodymyr Zelensky était :

- a/ comédien
- b/ journaliste audiovisuel
- c/ métallurgiste
- d/ oligarque

7. Le Donbass est une région disputée entre :

- a/ La Chine et le Japon
- b/ L'Inde et le Pakistan
- c/ La Russie et l'Ukraine
- d/ La Syrie et la Turquie

8. Après le Brexit, l'Union Européenne se compose de :

- a/ 27 membres
- b/ 28 membres
- c/ 29 membres
- d/ 47 membres

9. Un seul des pays suivants n'a pas connu de division territoriale entre régimes procommuniste et proaméricain durant la Guerre Froide. Lequel ?

- a/ Allemagne
- b/ Corée
- c/ Cuba
- d/ Vietnam

10. Les Etats-Unis reconnaissent comme capitale d'Israël :

- a/ Bethléem
- b/ Jerusalem
- c/ Ramallah
- d/ Tel-Aviv

11. Huawei est un groupe de télécommunication :

- a/ américain
- b/ chinois
- c/ coréen
- d/ japonais

12.. Greta Thunberg est

- a/ la figure de proue du mouvement mondial pour le climat « *Fridays for Future* »
- b/ le Premier ministre suédois
- c/ la Présidente de la Commission européenne
- d/ la secrétaire générale de l'OTAN

13/. Juste avant de devenir présidente de la Banque Centrale Européenne (BCE), Christine Lagarde était :

- a/ Directrice de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA)
- b/ Directrice Générale du Fonds Monétaire International (FMI)
- c/ Ministre des Armées
- d/ Ministre de la Justice

14.. **Le 10 Downing Street est :**

- a/ le siège du gouvernement britannique
- b/ le siège du Parlement européen
- c/ le siège de la Présidence américaine
- d/ le siège du Secrétariat général de l'ONU

15. **Le premier homme à avoir marché sur la Lune, en 1969, est :**

- a/ Lance Armstrong
- b/ Louis Armstrong
- c/ Neil Armstrong
- d/ Nick Armstrong

16. **Au Palais du Luxembourg à Paris, siègent :**

- a/ les députés
- b/ les membres du Conseil Constitutionnel
- c/ les sénateurs
- d/ les services du Premier ministre

17. **Fin janvier 2020, une quarantaine de chefs d'Etat ont commémoré en Israël le 75^{ème} anniversaire de la libération par l'Armée rouge du camp :**

- a/ d'Auschwitz
- b/ de Dachau
- c/ de Ravensbruck
- d/ de Treblinka

18. **Dans le langage courant (ou journalistique), l'IGPN est désignée comme :**

- a/ L' « Antigan »
- b/ La « Crime »
- c/ La « Police des polices »
- d/ Les « Stups »

19. **Avant sa rétrocession à la Chine en 1997, Hong-Kong était une colonie :**

- a/ britannique
- b/ espagnole
- c/ française
- d/ portugaise

20. **Un seul des services de renseignement suivants n'existe plus en 2020. Lequel ?**

- a/ le KGB russe
- b/ le SIS britannique
- c/ le Mossad israélien
- d/ la NSA américaine

21. **Le 9 novembre ont été célébrés les :**
a/ 20 ans de la Chute du Mur de Berlin
b/ 30 ans de la Chute du Mur de Berlin
c/ 40 ans de la Chute du Mur de Berlin
d/ 50 ans de la Chute du Mur de Berlin
22. **Les maires sont élus pour un mandat de :**
a/ 4 ans renouvelables
b/ 5 ans renouvelables
c/ 6 ans renouvelables
d/ 7 ans renouvelables
23. **Boko Haram est une organisation terroriste qui sévit :**
a/ en Asie du Sud-Est
b/ en Afrique centrale
c/ dans les Balkans
d/ au Moyen-Orient
- 24/ **L'offensive lancée en octobre par la Turquie dans le nord-est de la Syrie contre les Unités de Protection du Peuple (YPG) était une action visant une milice :**
a/ arménienne
b/ azérie
c/ kurde
d/ turkmène
25. **Le conflit entre l'Iran et les Etats-Unis a pour origine un différend lié :**
a/ à un accord commercial non honoré
b/ à l'arraisonnement d'un navire de guerre américain
c/ au développement d'un programme de prolifération nucléaire
d/ à une spéculation iranienne sur les cours du pétrole
26. **Jacques Chirac avait succédé comme Président de la République à :**
a/ Charles de Gaulle
b/ Georges Pompidou
c/ Valéry Giscard d'Estaing
d/ François Mitterrand
27. **De cette organisation fondée en 1949, le président Macron a dit qu'elle était « en état de mort cérébrale ». Il s'agit de :**
a/ la Banque Mondiale
b/ l'ONU
c/ l'OTAN
d/ l'UE

28. La date de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat est :

- a/ 1789
- b/ 1804
- c/ 1905
- d/ 1940

29. Laquelle des organisations suivantes ne comptent pas la Turquie parmi ses membres ?

- a/ L'Organisation de la Conférence Islamique (OCI)
- b/ L'Organisation des Nations Unies (ONU)
- c/ L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)
- d/ L'Union Européenne (UE)

30. Abou Baker al Baghdadi, tué fin octobre 2019 dans une opération américaine, s'était proclamé calife :

- a/ d'Al Qaïda
- b/ de l' « état islamique » (*Daesh*)
- c/ du Hamas
- d/ des Talibans

31. Le maréchal Haftar est un acteur de la scène politique :

- a/ algérienne
- b/ libyenne
- c/ syrienne
- d/ turque

32. La déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen est un texte fondamental adopté :

- a/ lors de la Révolution de 1789
- b/ durant le Premier Empire
- c/ à l'avènement de la III^{ème} République
- d/ à l'adoption de la Constitution de la V^{ème} République

33. Lequel des pays suivants n'est-il pas membre permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies ?

- a/ Allemagne
- b/ Chine
- c/ France
- d/ Russie

34. Où se déroule l'opération Barkhane ?

- a/ en Iran
- b/ au Sahel
- c/ en Syrie
- d/ en Ukraine

35. **A propos des actuelles institutions françaises, laquelle des propositions suivantes est juste :**
- a/ Le Parlement a plus de pouvoir que le Président dans la V^{ème} République.
 - b/ Le Parlement se compose d'une seule Chambre : l'Assemblée nationale
 - c/ Le Président de la République peut dissoudre l'Assemblée nationale**
 - d/ Le Sénat est élu au suffrage universel
36. **Sous la V^{ème} République, en quelle année a commencé le premier quinquennat :**
- a/ 1962
 - b/ 1969
 - c/ 2002**
 - d/ 2012
37. **Quelle est la capitale de la Hongrie ?**
- a/ Bucarest
 - b/ Budapest**
 - c/ Prague
 - d/ Varsovie
38. **Quelle juridiction est chargée de juger les affaires opposant un ou plusieurs salariés à leur employeur :**
- a/ La Cour d'Assise
 - b/ Le Tribunal de Grande Instance
 - c/ Le Conseil des Prud'hommes**
 - d/ Le Conseil constitutionnel
39. **Au 1^{er} janvier 2020, la SNCF est devenue :**
- a/ Un Etablissement Public à caractère Administratif (EPA)
 - b/ Un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC)
 - c/ Une Société Anonyme (SA) à capitaux publics**
 - d/ Une Société A Responsabilité Limitée (SARL)
40. **Dans quel texte officiel, le gouvernement inscrit-il ses objectifs de politique de défense ?**
- a/ Un Livre blanc**
 - b/ Un Livre noir
 - c/ Un Livre rouge
 - d/ Un Livre vert
41. **Comment s'appellent les phénomènes insurrectionnels ayant déstabilisé plusieurs régimes du monde arabe (Tunisie, Egypte, Yémen, Syrie) au début des années 2010 ?**
- a/ Les « Crises arabes »
 - b/ Les « Printemps arabes »**
 - c/ Les « Printemps du Moyen-Orient »
 - d/ Les « Révolutions du Moyen-Orient »

42. **Dans laquelle de ces provinces espagnoles un mouvement indépendantiste s'est-il fortement développé ?**
a/ L'Andalousie
b/ La Castille et Leon
c/ La Catalogne
d/ La Galice
43. **En Iran, les « Gardiens de la Révolution » sont également dénommés :**
a/ les Houthis
b/ les Pasdarans
c/ les Rohyngas
d/ les Talibans
44. **Lorsqu'à la fin de l'année 2019 Carlos Ghosn, ex-PDG de Renault, a fui la résidence où il avait été assigné, il s'est exilé :**
a/ au Brésil
b/ en France
c/ au Japon
d/ au Liban
45. **L'organisme chargé de veiller à la protection des données personnelles contenues dans des fichiers est**
a/ La CNIL
b/ Le CSA
c/ La HALDE
d/ Le MRAP
46. **L'Etat est représenté dans les départements par :**
a/ les maires
b/ les ministres
c/ les préfets
d/ les sénateurs
47. **Où siège le Parlement européen ?**
a/ à Francfort
b/ à Luxembourg
c/ à Paris
d/ à Strasbourg
48. **A quelle date les femmes ont-t-elles voté pour la première fois en France ?**
a/ 1848
b/ 1940
c/ 1944
d/ 1945

49. Le général de Gaulle a lancé, depuis Londres, son appel à la résistance du peuple français :

a/ le 18 juin 1939

b/ le 18 juin 1940

c/ le 18 juin 1941

d/ le 18 juin 1942

50. La procédure du Congrès permettant de destituer le président américain s'appelle « *l'Impeachment* » :

a/ Vrai

b/ Faux

2^{ème} partie

50 questions "Prévention – Sécurité"

Les réponses doivent être impérativement reportées sur la grille de réponse au QCM.

Chaque question n'appelle qu'une seule réponse.

QUESTIONS A CHOIX MULTIPLES

50 questions portant sur le programme « prévention – sécurité »

I/. I/. Organisation institutionnelle de la France et des services de sécurité et de secours.

1. L'assemblée nationale.

- a/ L'assemblée nationale compte 477 députés
- b/ l'assemblée nationale siège au palais Bourbon
- c/ L'assemblée nationale représente les régions françaises

2. L'organisation de la justice en France

- a/ Le ministre de la justice est également en charge des cultes
- b/ Le conseil d'Etat relève de l'ordre judiciaire
- c/ Les juridictions se répartissent en deux ordres : un ordre judiciaire et un ordre administratif

3. La brigade de sapeurs-pompiers de Paris - BSPP

- a/ La BSPP est placée sous l'autorité du Préfet de police de Paris
- b/ La BSPP compte aujourd'hui 15000 femmes et hommes
- c/ Elle est composée pour moitié de militaires et pour moitié de pompiers volontaires

4. Le Ministère des Armées

- a/ Madame Florence Parly est la Ministre des armées
- b/ La brigade de sapeurs-pompiers de Paris est placée sous l'autorité du/de la Ministre des armées
- c/ Le/la Ministre des Armées exerce une tutelle sur la gendarmerie nationale

5. Le conseil constitutionnel

- a/ Le conseil constitutionnel se prononce exclusivement sur la conformité des lois et des règlements.
- b/ La Conseil constitutionnel comprend 12 membres et son siège se trouve au quai d'Orsay.
- c/ Le conseil constitutionnel se prononce sur la conformité des lois et de certains règlements dont il est saisi et également sur la régularité des élections nationales et des référendums

6. La sécurité civile en France

- a/ la sécurité civile en France s'appuie essentiellement sur des bénévoles
- b/ La sécurité civile est directement placée sous l'autorité du Premier ministre.
- c/ La direction générale de l'aviation civile fait partie intégrante du dispositif de sécurité civile en vigueur en France.

II/. Protection des biens et de l'environnement

7. Les bâtiments et les installations techniques.

La première intervention contre un début d'incendie est assurée au moyen d'extincteurs. L'article R4227-38 du Code du Travail prévoit :

a/ le devoir, pour toute personne apercevant un début d'incendie, de mettre en œuvre les moyens de premier secours.

b/ l'obligation de disposer d'un extincteur de 6L d'eau pulvérisée avec additif pour chaque portion de 100 m².

c/ que les robinets d'incendie armés sont obligatoires dans les immeubles de bureaux d'une surface supérieure à 3000 m².

8. Casier judiciaire

a/ le bulletin n°1 ne comprend que les condamnations les plus graves

b/ le bulletin n°2 est accessible aux administrations et aux employeurs sur simple demande

c/ le bulletin n°3 peut être délivré à la personne concernée ou à son représentant légal

9. Les matériels et les équipements de sécurité.

Un Système de Sécurité Incendie (SSI) de catégorie A comprend :

a/ un Système de Détection Incendie (SDI) et un Système de Mise en Sécurité Incendie (SMSI)

b/ une Unité d'Aide à l'Exploitation (UAE) et des Détecteurs Autonomes de Fumées (DAF)

c/ une Alimentation Electrique de Secours (AES) et un Dispositif Electrique de Commande et de Temporisation (DECT)

10. Les techniques d'intervention incendie

L'attaque d'un foyer principal :

a/est réservé aux équipiers de 1ère intervention

b/se fait exclusivement en jet droit

c/est privilégiée par jet diffusé

11. Les missions des SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)

Le SDIS :

a/ assure les transferts de victimes d'un hôpital à un autre

b/ assure la protection des biens et des personnes

c/ assure la protection des personnes

III/. Recueil et gestion de l'information et du renseignement.

12. TRACFIN

a/ Tracfin est un service de renseignements chargé de promouvoir l'intelligence économique et de lutter contre l'ingérence de services de renseignements étrangers.

b/ Tracfin concourt au développement d'une économie saine en luttant contre le blanchiment d'argent et les financements clandestins et du terrorisme.

c/ Tracfin est un service de renseignements chargé de lutte contre le terrorisme, placé sous la tutelle du Ministre de l'intérieur.

13. L'acronyme E.R.P désigne

- a/ Une école régionale professorale.
- b/ Un établissement recevant du public**
- c/ Une école de renseignement public

14. Vous devez intervenir sur un site du ministère des armées. Le plan dont vous disposez est à l'échelle 1/500. Dans ce cas, 2 cm sur la carte représentent :

- a/ 50 m
- b/ 10 m**
- c/ 500 m

15. L'utilisation d'un dispositif de vidéo protection sur la voie publique doit faire l'objet d'une autorisation préalable délivrée:

- a/ par la préfecture du département dans lequel il est déployé**
- b/ par la mairie de la commune de rattachement
- c/ ne doit faire l'objet d'aucune déclaration particulière.

16. En matière de vidéo protection, le code de la sécurité intérieure prévoit qu'hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire :

- a/ les enregistrements doivent être détruits dans un délai qui ne peut excéder une semaine
- b/ les enregistrements doivent être détruits dans un délai qui ne peut excéder un mois**
- c/ Les enregistrements peuvent être conservés indéfiniment.

IV/. Prévention des actes de délinquance et régulation des actes de malveillance et de négligence.

17. Le plan VIGIPIRATE

- a/ Comporte différents niveaux d'alerte avec un code couleurs
- b/ Est un outil européen de Lutte contre le terrorisme international
- c/ Son niveau actuel est : SECURITE RENFORCEE – RISQUE ATTENTAT**

18. Le service militaire volontaire - SMV

- a/ Le SMV est destiné à favoriser l'emploi de jeunes âgés de 18 à 25 ans, grâce à une formation humaine et professionnelle**
- b/ Le SMV est un dispositif d'insertion socioprofessionnelle au profit des jeunes des outre-mer
- c/ Rattaché au ministère des outre-mer, le SMV s'adresse aux jeunes des outre-mer en difficulté pour favoriser leur insertion dans l'une des 3 armées

19. TETRAPOL

- a/ Tétrapol permet aux polices de 194 pays de travailler conjointement pour lutter contre la criminalité organisée
- b/ Tétrapol est une norme de radiocommunication principalement utilisée dans les matériels radio des forces de sécurité**
- c/ Tétrapol est une agence européenne de police criminelle destinée à faciliter l'échange de renseignements, en matière de terrorisme

20. Traitement des antécédents judiciaires (TAJ)

- a/ Le TAJ est un fichier du ministère de la justice qui recense les personnes mises en cause
- b/ En règle générale, la durée de conservation des informations relatives aux personnes majeures mises en cause est de 10 ans ou portées à 20 ans pour certaines infractions les plus graves
- c/ Le TAJ est un fichier du ministère de l'intérieur qui recense les personnes mises en cause et les victimes

21. Lancée en 2015, l'opération SENTINELLE

- a/ comprend 10 000 soldats dont 3000 réservistes.
- b/ Est chargée d'assurer la protection des installations du ministère des armées en France métropolitaine et dans les outre-mer
- c/ Elle a vocation à être projetée sur tous les théâtres d'opérations

V/. Maintien de l'ordre public et respect des lois et règlements.

22. Agent de surveillance de la voie publique

- a/ L'ASVP est employé par une collectivité territoriale
- b/ Est autorisé à porter une arme
- c/ est habilité à exiger la présentation d'un document d'identité, en cas d'infraction.

23. Protection de la vie privée. La CNIL

- a/ La commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) est chargée de protéger la vie privée et les libertés individuelles ou publiques
- b/ La CNIL a été créée par la loi relative à la transparence de la vie publique de 2013
- c) La CNIL est une autorité administrative, composée de membres désignés par les présidents de l'Assemblée Nationale et du Sénat pour leurs compétences en matière de droit constitutionnel

24. Troubles à l'ordre public

- a/ Le caractère exceptionnel d'un rassemblement exonère l'organisateur d'une déclaration préalable à la mairie de la commune
- b/ Un trouble à l'ordre public est une atteinte menée à l'ordre public par un individu seul ou un groupe d'individus
- c/ A l'occasion du seul 14 juillet, l'usage de pétards ou le tir de feux d'artifice est autorisé sans restriction

25. En première instance, le tribunal compétent pour juger des délits est :

- a/ Le tribunal de police
- b/ Le tribunal administratif
- c/ Le tribunal correctionnel

VI. Secours et assistance aux personnes.

26. La formation service de sécurité et d'assistance à personnes – SSIAP -

- a/ Le SSIAP 3 est une formation diplômante permettant d'exercer les fonctions de chef de service de sécurité incendie.
- b/ La formation SSIAP comporte 4 niveaux
- c/ La formation SSIAP 3 ne concerne que les immeubles de grande hauteur (IGH)

27. Immeuble de grande hauteur (IGH)

Un bâtiment public ou professionnel est considéré comme IGH si le plancher bas du dernier étage est situé à plus de :

- a/ 28 mètres du sol utilisable par les engins de secours
- b/ 38 mètres du sol utilisable par les engins de secours
- c/ 50 mètres du sol utilisable par les engins de secours

28. Le dispositif ORSEC désigne :

- a/ un programme de coordination des secours mis en œuvre à l'échelon départemental, en cas de catastrophe
- b/ un plan d'intervention déclenché en cas de pollution maritime accidentelle.
- c/ un dispositif de crise mis en place dans chaque établissement de santé destiné à faire face à une situation sanitaire exceptionnelle.

29. Classes de feux

Il existe 5 classes de feux :

- a/ classes A – B – C – D – E
- b/ classes A – B – C – D – F
- c/ classes B – C – D – E – F

30. La transmission de l'alerte consiste :

- a/ à sonner l'évacuation des bâtiments
- b/ à crier « au feu »
- c/ appeler les secours extérieurs

VII. Principes généraux de la communication.

31. L'éloquence :

- a/ est la capacité de s'exprimer en remplaçant fréquemment un terme unique par une suite de mots le définissant
- b/ est un trouble du langage caractérisé par un flot de paroles
- c/ est la capacité de s'exprimer avec aisance, d'émouvoir et de persuader

32. La communication interne

- a/ un wiki est une application qui permet la création et l'illustration de pages à l'intérieur d'un site
- b/ Un wiki est une encyclopédie libre
- c/ Le wiki a été inventé dans les années 50, à des fins militaires.

33. Le télétravail numérique :

a/ Le télétravail apporte une plus-value en matière de sécurité des systèmes d'information.

b/ Le télétravail désigne l'utilisation de technologies de l'information de son entité d'appartenance depuis des lieux distants

c/ Le télétravail facilite la sécurisation des systèmes d'information, grâce à l'authentification des systèmes, en dehors de la sphère professionnelle

34. La communication non-verbale

a/ concerne la langue des signes

b/ concerne le langage du corps

c/ désigne le recours au mensonge

35. Le community manager :

a/ Son rôle consiste à animer et à fédérer des communautés du web afin de promouvoir les intérêts, d'une entreprise, d'une marque, d'une administration

b/ est le directeur d'une entreprise communautaire

c/ son rôle est d'administrer, de concevoir et d'assurer la maintenance d'un site internet

VIII/. Procédures radio.

36. l'ARCEP

a/ est une organisation non gouvernementale chargée de promouvoir le développement des télécommunications dans les pays en développement

b/ est une association chargée de favoriser le développement de la téléphonie mobile dans les zones non couvertes en France métropolitaine et dans les outre-mer

c/ est une autorité indépendante chargée, de la régulation des communications électroniques

37. L'alphabet international en vigueur dans les armées permet d'éviter toute confusion lors d'une communication radio.

a/ le O est Oméga

b/ le Z est Zulu

c/ le J est Juillet

38. Le système RAMSES :

a/ est un système d'alarme reliant principalement les sites du ministère de l'intérieur

b/ est un système d'alarme privé nécessitant un abonnement, développé principalement au profit des particuliers

c/ il est accessible par le 17 et le 112

IX/. Cadre juridique et administratif de la sécurité.

39. Une enquête administrative a pour finalité de :

a/ de s'assurer que la déontologie a été respectée dans le cadre d'une procédure administrative

b/ de permettre aux enquêteurs de clôturer une procédure judiciaire

c/ de vérifier que le comportement de personnes physiques ou morales est compatible avec l'exercice de fonctions particulières.

40. La légitime défense

a/ L'article 122-5 du code pénal impose immédiateté de la défense, proportionnalité entre les moyens de défense et la nature de l'attaque

b/ L'article 122.5 du code pénal prévoit que la légitime défense ne s'applique que pour la protection de soi

c/ La jurisprudence en matière de légitime défense prévoit qu'en cas de situation de stress intense et lorsque l'agression est injustifiée, la riposte peut avoir lieu après l'attaque

41. La direction générale de la sécurité extérieure - DGSE –

a/ La DGSE est placée sous l'autorité directe du Premier Ministre

b/ La DGSE a été créée en 1982

c/ Son rôle est de détecter et d'entraver les activités de renseignement des services étrangers sur le territoire national

42. Pouvoir de police du Maire

a/ Le Maire est tenu de signaler sans délai au procureur de la République les crimes et délits dont il est amené à avoir connaissance dans l'exercice de ses fonctions

b/ Dans le seul cas du banditisme, le Maire est tenu de signaler les crimes et délits aux représentants de la police nationale ou de la gendarmerie nationale territorialement compétents

c/ Le secret de l'instruction et la confidentialité des procédures judiciaires interdisent aux services compétents d'informer le maire des suites judiciaires d'un événement qui s'est produit sur sa commune.

43. Détention et port d'armes

a/ En cas de contrôle de sécurité, la détention d'une arme de catégorie D doit être justifiée par une raison valable.

b/ L'achat et la détention d'armes de catégorie D sont soumises à déclaration.

c/ Les armes de guerre sont classées en catégorie D

44. En vertu de l'article 71 de la constitution, le défenseur des droits veille au respect des droits et des libertés :

a/ il est un avocat pénaliste chargé de défendre les droits et les libertés de son client

b/ il est notamment chargé de veiller au respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité

c/ il est un magistrat du parquet chargé de s'assurer qu'aucun dysfonctionnement de l'institution n'est de nature à entraver les droits et les libertés des justiciables.

X/. Principes d'analyse des situations à risques.

45. Compte-rendu

a/ Un compte rendu doit répondre aux questions : qui, où, quoi, quand, comment, conséquences

b/ un compte rendu doit impérativement être immédiat et verbal.

c/ la qualité essentielle d'un compte rendu est de relater les faits de manière orientée.

46. Drone.

Pour faire voler un drone de plus de 800 grammes.

a/ le pilote doit être âgé de plus de 14 ans et doit suivre une formation en ligne sur le site de la direction générale de l'aviation civile et réussir un test d'évaluation

b/ S'il a plus de 18 ans, le pilote ne doit justifier d'aucune formation particulière

c/ Le pilote doit avoir plus de 16 ans et justifier d'une attestation délivrée par la préfecture

47. Règlementation – Drone

a/ En dehors des sites d'aéromodélisme, la hauteur maximale de vol autorisée est de 150 mètres.

b/ Le télépilote est autorisé à se trouver dans un véhicule en déplacement

c/ Le drone doit être visible à l'œil nu et rester dans le champ de vision du pilote, sauf pour les vols de nuit.

XI/. Facteurs culturels et humains.

48. Service civique

a/ Le service civique peut s'effectuer dans une entreprise privée

b/ Le service civique est ouvert à tous, sans condition d'âge ou de diplôme

c/ Le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général

49. Résilience

a/ La résilience consiste pour un individu affecté par un traumatisme à se reconstruire

b/ la résilience est une réflexion sur les valeurs et un code de conduite dans un domaine considéré

c/ La résilience est un ensemble de règles régissant la conduite à tenir pour les membres d'une profession ou chargés d'une fonction particulière

50. Le burn-out :

a/ Le burn-out concerne principalement les militaires de retour de mission à l'étranger, en zone de crise

b/ Le burn-out est un phénomène psychologique observé chez d'anciens otages qui ont développé une certaine empathie pour leurs ravisseurs

c/ Le burn-out est un syndrome d'épuisement physique lié aux conditions de travail ou à l'environnement professionnel



MINISTÈRE DES ARMÉES

2^{eme} ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ : COMPTE RENDU

Rédaction d'un compte rendu établi à partir d'un ou plusieurs documents à un évènement ou un incident susceptible de survenir à l'occasion de l'exercice des fonctions de surveillance de la DGSE.

Il a pour objet de vérifier la capacité du candidat à rendre compte à sa hiérarchie en rédigeant un rapport circonstancié à partir dudit évènement ou incident.

Durée : 2 heures ; coefficient 3

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE POUR L'ACCÈS AU CORPS DU PERSONNEL DE SURVEILLANCE

SESSION 2020

Épreuve d'admissibilité :

Rédaction d'un compte-rendu établi à partir d'un ou plusieurs documents relatifs à un évènement ou un incident susceptible de survenir à l'occasion de l'exercice des fonctions de surveillant de la DGSE.

Il a pour objet de vérifier la capacité du candidat à rendre compte à sa hiérarchie en rédigeant un rapport circonstancié à partir dudit évènement ou incident.

Pour cette épreuve, le dossier documentaire ne peut excéder dix pages.

(DURÉE : 2 HEURES ; COEFFICIENT 3)

REDACTION D'UN COMPTE RENDU

Cas concret

Vous êtes le surveillant **Vincent MALERME**, du groupe de sécurité n°1, équipe n°2, affecté sur le site de la DGSE « maréchal Leclerc », sis 120 av. de la Grande armée à Vincennes.

Contexte sécuritaire : Vigipirate – Alerte attentat

Ce mardi 03 mars 2020 vous avez pris votre service le matin à 07H00. Votre chef d'équipe est la surveillante principale – SP - **Béatrice LESQUIN**. Vous êtes son adjoint.

A 08H00, la SP Béatrice Lesquin vous informe qu'elle doit s'absenter toute la matinée pour une inspection du site et vous confie le commandement de l'équipe. Par ailleurs, elle précise que le groupe d'intervention immédiate, composé de 4 surveillants, est présent dans la salle de repos.

A 09H22, la surveillante **Valérie** au PCS (poste de commandement et de surveillance) vous informe que l'ascenseur du bâtiment D (aile ouest) est en panne. Elle précise que 3 agents sont bloqués à l'intérieur. L'un d'entre eux semble très agité.

A 09H30, le PCS vous relaie l'information d'un agent : un individu, sans badge, se trouve sur le parking.

A 09H32, le PCS détecte sur les vidéos un véhicule utilitaire qui fait des allers-retours sur l'av. de la Grande armée à très faible allure.

A 11H11, le surveillant **Didier** vous rend compte qu'un agent a fait une chute devant le bâtiment C. Le surveillant, qui se trouve à ses côtés, précise que l'agent n'est pas en mesure de se relever.

En tant que chef d'équipe vous prenez les mesures prévues, à votre niveau, par les consignes.

Travail à effectuer – consignes

A partir de ces éléments et des fiches de consignes jointes, vous rédigerez un compte rendu à l'attention de « Monsieur le chef du service de sécurité » qui exposera les évènements cités plus haut ainsi que les mesures prises en conséquence.

Ce document commencera par la formule :

J'ai l'honneur de vous rendre compte...

Votre compte rendu sera signé du nom « Vincent MALERME», à l'exclusion de tout autre nom.

DOSSIER DOCUMENTAIRE

Extrait du dossier de consignes

- ❖ Fiche réflexe n° 6 – Secours à personne sur le site**

- ❖ Fiche réflexe n° 10 – Alarme incendie**

- ❖ Fiche réflexe n° 12 – Véhicule suspect**

- ❖ Fiche réflexe n° 13 – Intrusion d'individu suspect**

- ❖ Fiche réflexe n° 23 – Survol ou approche d'un drone**

- ❖ Fiche réflexe n° 27 – Panne ascenseur avec personnes bloquées**

FICHE REFLEXE N° 6

SECOURS A PERSONNE SUR LE SITE

Deux surveillants au minimum vers le lieu de l'incident

- arrivés sur place, les surveillants informent le PCS de l'état de l'agent
- le PCS alerte le service médical (15) ainsi que le centre de secours des pompiers selon la gravité de l'incident

Le chef d'équipe met en place un dispositif destiné à guider les secours sur le site et à faciliter l'accès à l'agent.

Mentionner l'événement sur la main courante

FICHE REFLEXE N° 10

ALARME INCENDIE

L'alarme se déclenche sur les tableaux du PCS

Après vérification du bâtiment et de la zone, l'opérateur du PCS lance un appel radio

Appel des premiers intervenants (2 surveillants au minimum) pour signaler la prise en compte de l'intervention

Levée de doute :

- Les surveillants préviennent le PCS de leur arrivée sur les lieux
- Ils se dirigent sur le S.S.I (Système Sécurité Incendie) du bâtiment en alarme
- Ils localisent la zone de l'alarme
- Ils se rendent à l'étage concerné pour rechercher le détecteur incendie ou le déclencheur manuel en alarme ainsi que les indices (feu, fumée, chaleur, etc.)

En cas d'absence de feu :

- Faire une vérification complète de l'étage
- Réarmer la ou les zone(s) sur le S.S.I et le CMSI (Centralisateur de Mise en Sécurité Incendie)
- Rendre compte au PCS

En cas de feu avéré :

- Déclencher l'évacuation générale
- Contacter par radio le PCS pour qu'il puisse alerter les pompiers
- Vérifier que l'évacuation des personnels est faite vers le point de rassemblement
- Effectuer un balisage de la zone concernée
- Ouvrir les accès pompier et déployer un dispositif de guidage pour l'arrivée des secours
- Fournir les plans d'intervention et des bâtiments aux services de secours (PCS ou chef d'équipe)

Mentionner l'événement sur la main courante

FICHE REFLEXE N°12

VEHICULE SUSPECT

Est considéré comme suspect, tout véhicule qui stationne à proximité des emprises du Service ou circulant au ralenti.

Mesures à prendre :

- Demander au PCS d'effectuer un zoom sur la plaque d'immatriculation et sur les visages des occupants.
- En cas d'arrêt prolongé ou si la conduite des occupants est ambiguë, faire appel au commissariat de police.
- Rendre compte immédiatement au commandement.
- Dans la mesure du possible, récupérer auprès du PCS des photos ou vidéos du véhicule et de ses passagers.

Hors heures ouvrables procédure identique en rendant compte à l'officier de permanence.

Mentionner l'événement sur la main courante

FICHE REFLEXE N°13

INTRUSION D'INDIVIDU SUSPECT

Est considéré comme suspecte, toute personne présente sur le site, sans badge.

Mesures à prendre :

- Dépêcher 2 surveillants, au minimum, qui vont au contact du ou des individus.
- Effectuer un contrôle d'identité.
- En cas de rébellion, appliquer les règles strictes de la légitime défense.
- Accompagner la ou les personnes au poste de sécurité.
- Demander l'intervention des forces de l'ordre.

Hors heures ouvrables procédure identique en rendant compte à l'officier de permanence.

Mentionner tout événement sur la main courante

FICHE REFLEXE N°23

SURVOL OU APPROCHE D'UN DRONE

En cas d'observation d'un drone à proximité ou survolant nos sites :

Informez les autorités et, sans délai, les services de police compétents (Gendarmerie ou police).
Relevez le maximum de renseignements possibles, dont les éléments suivants :

Cadre espace-temps

- Durée de vol
- Profil du vol (stationnaire, circulaire, etc.)
- Axe de retour du drone en éloignement, (lorsqu'il rejoint son point de récupération)
- Hauteur estimée du vol (comparer avec des antennes, pylônes, bâtiments, végétation...)

Observations : (conserver un visuel permanent sur le drone, ne pas le quitter des yeux si possible)

- Prises de photo ou vidéo (demander l'appui du PCS). Celui-ci tentera de « fixer » le drone et effectuera un balayage sur la périphérie du site en vue de localiser le télépilote.
- Aspect du drone (voilure tournante, combien d'hélices, taille approximative, couleur, marques distinctives, inscriptions...)
- Moyens du drone (emporte-t-il un dispositif vidéo, un objet ou autre)

A ce stade, aucune mesure autre que passive ne doit être entreprise :

Il est interdit de prendre le drone pour cible.

La priorité doit être donnée à la recherche du télépilote de l'appareil, dans la mesure du possible, avec le concours des services de police ou de gendarmerie.

Si le drone survole un de nos sites, mettre en place un périmètre de sécurité et faire évacuer la zone de survol.

En cas de chute de l'aéronef à l'intérieur de l'enceinte, interdire toute approche et appliquer les mêmes consignes que celles mises en place pour la découverte d'un colis suspect projeté ou lancé, notamment :

La mise en place immédiate d'un périmètre de sécurité d'un rayon de 150 mètres (personnels à couvert) et maintien de celui-ci par des surveillants.

Mentionner cet événement sur la main courante

FICHE REFLEXE N°27

PANNE ASCENSEUR avec personnes bloquées

Mesures à prendre :

- Dépêcher 1 surveillant qui confirmera la panne ainsi que la présence d'agents dans l'ascenseur.
- Rassurer les agents. S'informer de leur état physique. Alerter le service médical, si nécessaire.
- Assurer le guidage de l'équipe de dépannage.
- Tenir les agents informés de la progression des réparations.
- Rester en contact avec les agents jusqu'à la fin de l'intervention.

Hors heures ouvrables procédure identique en rendant compte à l'officier de permanence.

Mentionner tout événement sur la main courante



MINISTÈRE DES ARMÉES

**COPIE AYANT OBTENU LA MEILLEURE NOTE À
L'ÉPREUVE DE :
RÉDACTION D'UN COMPTE RENDU D'INCIDENT**

**L'administration n'a volontairement pas corrigé les imperfections de fond et de forme dans les copies
communiquées ci-après.**

Année : 2020

Concours : externe à l'emploi de
poste surveillant DGSE

Épreuve : compte-rendu

Consignes :

- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif
- Numéroté chaque page; placer l'ensemble dans l'ordre et le bon sens
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuilles
- Ne joindre aucun brouillon



CONCOURS ESUR20

03/03/2020

Surveillant MALERME Vincent
Groupe sécurité n°1, équipe n°2
Site DGSE "Maréchal Leclerc"
120 Av. de la Grande Armée
Vincennes

Mardi 03 Mars 2020

A Monsieur le responsable
du service de sécurité

Objets : panne d'ascenseur, intrusion parking, véhicule suspect,
secours à personne.

J'ai l'honneur de vous rendre compte des événements
survenus ce mardi 03 mars 2020.

7h00 : Prise de service sous le commandement de la surveillante
principale LESQUIN Béatrice.

Celle-ci m'informe de son absence à partir de 8h00 pour une
inspection du site durant toute la matinée.

J'aurai sous mes ordres 4 surveillants du groupe d'intervention,
actuellement présents en salle de repos.

09h22 : La surveillante Valérie du PCS m'informe que l'ascenseur
de l'aile ouest du bâtiment D est bloqué, avec 3 agents à l'intérieur.
Je dépêche immédiatement un surveillant sur les lieux,
qui me confirme la présence des 3 agents à l'intérieur, dont

un agent dans un état agité.

Pendant que le surveillant présent rassure les agents, je demande au PCS d'avertir le service médical ainsi que l'équipe de dépannage.

J'envoie un autre surveillant à proximité du bâtiment D afin de guider l'équipe médicale et celle de dépannage.

Le surveillant à hauteur de l'ascenseur me tient informé de l'évolution de l'intervention.

09h30 - Le PCS m'avertit qu'un agent a aperçu un individu sans badge se trouvant sur le parking, et qu'il a le visuel sur l'individu par caméra.

Je demande au PCS de bloquer les accès du parking pour éviter une éventuelle fuite et les 2 surveillants restant se rendent sur les lieux.

Après prise de contact avec la personne qui semble non hostile, un des surveillant procède au contrôle d'identité pendant que le second assure la protection du contrôle.

Les informations sont transmises au PCS, qui demande l'intervention des forces de l'ordre.

Les 2 surveillants restent sur place jusqu'à l'embarquement de l'individu par la police.

09h32 - Le PCS me signale la présence d'un véhicule suspect roulant à faible allure et faisant des aller-retours sur l'Avenue.

Je demande aussitôt au PCS de relever la plaque d'immatriculation et de zoomer sur les visages des occupants.

Après avoir passé l'appel aux services de police, je leur demande de me transmettre par mail les photos et vidéos du véhicule et de ses occupants pour les donner aux forces de l'ordre.

La plaque est : HK-416-DG

10h14 : l'individu suspect est amené au commissariat par la police de l'arrondissement.

Le surveillant se trouvant au niveau du bâtiment D m'informe que l'ascenseur est débloqué et que l'agent agité

est conduit à l'infirmierie pour un bilan médical.

La police est également venue récupérer les informations, photos et vidéos du véhicule suspect.

Tous les surveillants regagnent la salle de repos.

Se rends-compte par téléphone à la surveillante principale LESQUIN des différents événements.

14h11 : le surveillant DIDIER me rend compte par radio qu'un agent a fait une chute devant le bâtiment C et que l'agent est dans l'incapacité de se relever.

Par sécurité, je lui demande d'effectuer un maintien de tête et j'envoie un second surveillant sur place pour approfondir le bilan.

Je contacte le PCS afin qu'ils alertent le service médical ainsi que la BSPP.

J'envoie les 2 autres surveillants afin d'acheminer les services de secours jusqu'au bâtiment C.

Après arrivée des secours, prise en charge effectuée par les pompiers et transport jusqu'à l'hôpital pour des examens.

12h00 : La surveillante principale LESQUIN Béatrice rentre de son inspection et la tiens informer du dernier événement.

Je prends congé à la fin de mon service pour rédiger le présent compte-rendu.

Surveillant MALERME Vincent

